

Information sur la facturation
des services ambulanciers :
Island EMS – 892-9995.

Information additionnelle sur
les services ambulanciers :
healthpei.ca ou 368-6237.

**Coûts des services ambulanciers
à l'Île-du-Prince-Édouard
pour les résidents et les visiteurs**



Santé Î.-P.-É.

Un système de santé unique

À l'Île-du-Prince-Édouard, les services ambulanciers terrestres sont gérés par une entreprise privée, Island EMS. L'entreprise est responsable de facturer les services.

Le saviez-vous?

- Les services ambulanciers **ne** sont couverts par l'assurance-maladie dans aucune province.
- Si vous êtes un Insulaire et vous utilisez les services ambulanciers d'une autre province, vous **devez payer** pour ces services selon le taux de cette province.
- Les visiteurs qui utilisent les services ambulanciers à l'Île-du-Prince-Édouard **devront payer** pour ces services.
- Il n'est **pas possible** de se faire rembourser pour des services ambulanciers reçus dans une autre province parce que ces services ne sont **pas couverts** par l'assurance-maladie.
- Il est possible de se procurer une assurance de voyage couvrant ce type de services. Vous devriez donc prendre des précautions, même si vous voyagez seulement à l'intérieur du pays.
- Lorsque vous utilisez les services ambulanciers pour des situations non urgentes, des personnes en situation d'urgence doivent attendre plus longtemps pour recevoir ces services.
- Les services ambulanciers à l'Île-du-Prince-Édouard sont offerts partout dans la province et sont disponibles en tout temps. Les postes de services sont répartis à travers la province : O'Leary, Alberton, Summerside, Charlottetown, Montague et Souris.

Santé Î.-P.-É.
Un système de santé unique

Coûts des services ambulanciers terrestres dans la province

Résidents de l'Î.-P.-É.
(ayant une carte-santé de l'Î.-P.-É. valide)

Aînés de l'Î.-P.-É.
(65 ans et plus)
Urgence = gratuit
Situation non urgente = 150 \$

Non-résidents
(d'une autre province, d'un territoire ou d'un autre pays) 600 \$

Coût : 150 \$

- Pour services ambulanciers en cas de situation urgente ou non urgente. *Les services sont subventionnés par le gouvernement de l'Î.-P.-É. afin de réduire le coût pour les Insulaires.*

Gratuits :

- Lorsqu'un patient est transféré d'un hôpital à un autre dans la province à la demande d'un médecin.

Coûts des services ambulanciers terrestres à l'extérieur de la province

Résidents de l'Î.-P.-É.
(ayant une carte-santé de l'Î.-P.-É. valide)

Non-résidents
(d'une autre province, d'un territoire ou d'un autre pays)

Gratuits si :

Un médecin traitant en fait la demande.

Aller seulement

1080,50 \$	Halifax
	Saint John
	Fredericton
691,95 \$	Moncton